



Comité syndical jeudi 22 octobre 2020 à 09h00 Liste des délibérations (délibérations)

Désignations	Pièces jointes
1 Composition du Comité syndical : installation des conseillers de la ville d'Arles et de l'ACCM	
2 Election du (de la) 5 ^e Vice-Président(e) du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue	
3 Constitution des commissions structurelles	
4 Délégation de pouvoir du Comité syndical au Président	
5 Avenant à la convention d'animation du site Natura 2000 Camargue	
6 Convention avec Phares et balises	Convention n°M2019-03
7 Expérimentation d'une barrière de pièges anti-moustiques en Camargue	Convention de collaboration cadre
8 Développement et renforcement de la coopération internationale	Contrat de Mécénat 20EB2003
9 Mise en place d'une équipe saisonnière sur les espaces naturels littoraux de Camargue Année 2021	
10 Partenariat avec le CEPRALMAR pour le projet « in ovo »	Convention de partenariat
11 Soutien à la sélection des taureaux de race Camargue	
12 Programme culturel Parc naturel régional de Camargue/Musée de la Camargue en 2021	
13 Dépliant touristique 2020 : convention avec les offices de tourisme du territoire	Convention de partenariat
14 Projet de promotion de la Camargue provençale – Demande de financement LEADER	
15 Expérimentation et échanges en agroécologie – Demande de financement LEADER	
16 Coédition de l'ouvrage « Paradisiaque ! »	Convention de coédition
17 Nouvelles acquisitions du Musée de la Camargue	
18 Open data : ouverture des données publiques du Parc naturel régional de Camargue	
19 Demande d'exonération partielle de la redevance de pêche de M. Cardona	
20 Exonération de la cotisation annuelle marque Valeurs Parc naturel régional	
21 Convention de partenariat pour le versement du solde du projet LIFE + MC-Salt	Convention de partenariat
22 Intégration de nouveaux produits et modification de prix à la boutique du Domaine de la Palissade	
23 Modification du plan de financement de la gestion des espaces naturels pour l'exercice 2020	
24 Missions de gestion des espaces naturels pour l'exercice 2021	
25 Adhésion du Parc à divers réseaux culturels, touristiques et institutionnels	
26 Modifications et nouveau tarifs à inscrire à la Régie du Musée de la Camargue	
27 Dispositions financières relatives à la Régie du musée de la Camargue	



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 1

Composition du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue tel qu'issue des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerier-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerier-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nemb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
Henault Isabelle
De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 1

Composition du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue tel qu'issue des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020



Suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 et au renouvellement des conseillers municipaux et intercommunaux, le Comité syndical a modifié une première fois sa composition par délibération du 31 juillet 2020. Il y a lieu de prendre en compte les nouvelles désignations intervenues depuis, par délibérations de la Ville d'Arles et de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Par ailleurs par courrier du 29 septembre 2020 la délégation des Bouches du Rhône de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a informé le Parc naturel régional de la désignation de l'ensemble de ses représentants.

Aussi, il vous est proposé de compléter comme suit la composition de notre Comité syndical :

Au vu des délibérations des organes compétents transmises au Parc naturel régional de Camargue et du courrier de la Chambre des métiers et de l'Artisanat,

Vu les articles L 52.11-8 et L 57.21-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Parc naturel régional de Camargue et notamment leur article 6,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue notamment son chapitre II,

Considérant qu'il convient de prendre en compte les délibérations de la Ville d'Arles et de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette ainsi que le courrier du 29 septembre 2020 de la délégation des Bouches du Rhône de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

La composition du Comité syndical est complétée comme suit :

▶ **Commune d'Arles – 2 voix par délégué**

Titulaires :

- Catherine BALGUERIE-RAULET
- Emmanuel LESCOT
- Eva CARDINI
- Chloé MOURISARD

Suppléants :

- Carole FORT-GUINTOLI
- Jean-Michel JALABERT
- Mandy GRAILLON
- Serge MEYSSONNIER

▶ **Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette – 2 voix par délégué**

Titulaires :

- Pierre RAVIOL

Suppléants :

- Christian Gilles



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07
Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 2

Election du (de la) 5^e Vice-président(e) du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
- Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie-Raulet

► **Étaient absents-excusés :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
- Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
- Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
- Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
- Henault Isabelle
- De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 2

Election du (de la) 5^e Vice-président(e) du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue



En application de l'article 7 des statuts, il y a lieu d'élire 5 Vice-président(e)s.

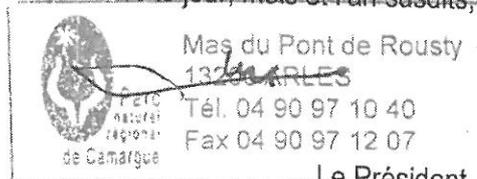
Lors du Comité syndical du 31 juillet dernier, seules les vice-présidences représentant la Région, le Département, la ville des Saintes-Maries-de-la-Mer et la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône ont été désignées.
Pour rappel, les 4 candidats ci-après ont été élus, étant entendu qu'aux termes des statuts, la première Vice-présidence est assurée par un représentant de la Région :

- Cyril JUGLARET,
- Corinne CHABAUD,
- Christelle AILLET,
- Martial ALVAREZ.

Il convient d'élire ce jour le (la) 5^{ème} Vice-président(e).

Sur proposition du Président, l'Assemblée délibérante a élu, à l'unanimité, Monsieur Pierre Raviol, représentant de l'ACCM comme 5^{ème} Vice-Président du Parc naturel régional de Camargue.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 3

Constitution des commissions structurelles



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avait donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
- Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerie-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nemb
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
- Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
- Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
- Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
- Henault Isabelle
- De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 3

Constitution des commissions structurelles



Aux termes des statuts et du règlement intérieur actuels du Syndicat mixte de gestion du Parc, l'établissement public est doté pour sa gouvernance de 3 commissions structurelles.

Il vous est proposé de constituer les trois commissions dites « structurelles » lesquelles sont dès à présent nécessaires aux actes de gestion courante de notre syndicat mixte.

Pour mémoire les commissions structurelles précédentes étaient constituées comme suit :

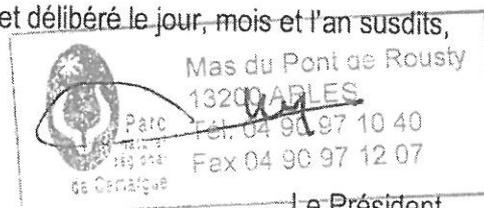
Intitulés	Présidents	Titulaires proposés	Suppléants proposés
« Appel d'offres et de la commande publique »	Roland CHASSAIN	Jean-Marc MARTIN-TEISSEIRE (Région) Maria-Dolorès PARRODI (Port St-Louis-du-Rhône) Patrick PAC (Stes Maries-de-la-Mer) Bernard ARSAC (Chambre d'agriculture)	Béatrice ALIPHAT (Région) Marc MINORETTI (Port St-Louis-du-Rhône) Martine GONNET (Stes Maries-de-la-Mer) Bertrand MAZEL (Chambre d'agriculture)
« Ressources humaines »	Roland CHASSAIN	Maria-Dolorès PARRODI (Port St-Louis-du-Rhône) Roger DE MURCIA (Stes Maries-de-la-Mer) Yves MASONI (Chambre de commerce)	Marc MINORETTI (Port St-Louis-du-Rhône) Christelle AILLET (Stes Maries-de-la-Mer) Edouard NADDEO (Chambre de commerce)
« Suivi évaluation de la charte »	Roland CHASSAIN	Présidents élus du Comité syndical de chaque commission organique Ainsi que : Pascale LICARI (Région) Corinne CHABAUD (Département)	Co-Président du Conseil de Parc de chaque commission organique

La nouvelle composition sera la suivante :

Intitulés	Président	Titulaires proposés	Suppléants proposés
« Appel d'offres et de la commande publique »	Roland Chassain	Bernard Arzac (chambre d'agriculture) Jérôme Bernard (Port-Saint-Louis-du-Rhône) Catherine Balguerier-Raulet (Arles) Patrick Pac (Saintes-Maries-de-la-Mer)	Marie-Christine Contreras (Saintes-Maries-de-la-Mer) Henri Rivas (Chambre des métiers et de l'artisanat) Cyril Juglaret (Région) Bertrand Mazel (Chambre d'agriculture)
« Ressources humaines »	Roland Chassain	Jérôme Bernard (Port-Saint-Louis-du-Rhône) Didier Honoré (Cci) Christelle Aillet (Saintes-Maries-de-la-Mer) Eva Cardini (Arles)	Chloé Mourisard (Arles) Marie-Christine Contreras (Saintes-Maries-de-la-Mer) Joan Bergeneau (Port-saint-Louis-du-Rhône) Henri Rivas (Chambre des métiers et de l'artisanat)
« Suivi évaluation de la charte »	Roland Chassain	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée, vu l'article 11 B des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue relatif aux commissions syndicales, adopte la nouvelle composition des commissions structurelles telle que présentée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le 06 NOV. 2020
Et de l'affichage le 06 NOV. 2020

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 4

Délégations de pouvoir du Comité syndical au Président



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerie-Raulet

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
Henault Isabelle
De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 4

Délégations de pouvoir du Comité syndical au Président



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.5211-10, le Comité syndical peut accorder les délégations suivantes au Président dans un souci de bonne administration du syndicat mixte.

► Marchés publics

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28, modifié par l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, fixant le seuil de passation des marchés et accords-cadres sans formalité préalable,

Par délégation du Comité syndical, il est proposé de charger le Président :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget. En cas d'empêchement du Président, cette délégation est attribuée aux vice-présidents dans l'ordre de leur nomination.
- De rendre compte à l'assemblée des marchés passés en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

► Création et clôture des régies comptables

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue est soumis aux règles de la comptabilité publique pour l'encaisse de recettes et l'octroi d'avances. À ce titre, il est proposé de charger le Président, pendant la durée de son mandat, par délégation du Comité syndical :

- de prendre toute décision concernant la création, la modification et la clôture des régies comptables de recettes et d'avance nécessaire au fonctionnement des services du Syndicat mixte.

► Gestion de la trésorerie

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue contractualise, chaque année, une ligne de trésorerie auprès des établissements bancaires afin de lui permettre de faire face à ses besoins temporaires de trésorerie. Afin de garantir la trésorerie nécessaire au règlement des dépenses courantes, il est proposé de charger le Président, pendant la durée de son mandat, par délégation du Comité syndical :

- de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros

► Conventions de formation

Les formations réalisées par les agents du Parc naturel régional de Camargue font l'objet d'un conventionnement avec les organismes de formation. Afin d'assurer la mise en œuvre du plan de formation, il est proposé de charger le Président, pendant la durée de son mandat, par délégation du Comité syndical :

- de signer toute convention relative à la formation professionnelle des agents.

► Délégation permanente pour ester en justice

Il est proposé de confier au Président du syndicat mixte, pour la durée du mandat, le pouvoir d'intenter au nom du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue les actions en justice ou de le défendre dans les actions intentées contre lui, ses élus ou tout membre du personnel, à tout stade de la procédure, et ce, pour tout litige et devant toute juridiction. Le Président rend compte à la plus proche réunion du Comité syndical de l'exercice de cette compétence.

► Gestion patrimoniale

Il est proposé de confier au Président du syndicat mixte, pour la durée du mandat, le pouvoir de décider l'aliénation, l'acquisition et l'échange ainsi que la désaffectation et la mise en réforme des biens meubles et immeubles, propriété du syndicat mixte, d'une valeur inférieure à 10 000€.

Il est également proposé de confier au Président du syndicat mixte, pour la durée du mandat, le pouvoir d'accepter le règlement des sinistres.

► Frais d'actes et de contentieux

Il est proposé de confier au Président, pour la durée de son mandat, le pouvoir de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

► Avis en matière d'environnement

Il est proposé de confier au Président, pour la durée de son mandat, le pouvoir de rendre les avis prévus au code de l'Environnement lorsque le Parc naturel régional de Camargue est :

- consulté lors de l'élaboration ou de la révision des documents figurant sur la liste fixée par l'article R 333-15 du code de l'environnement

- saisi de l'étude ou de la notice d'impact lorsque des aménagements, ouvrages ou travaux soumis à cette procédure en vertu des articles L 122-1 à L 122-3 et R 122-1 et R 122-16 du code de l'environnement sont envisagés sur le territoire du Parc.

► Frais d'actes et de contentieux

Il est proposé de confier au Président du syndicat mixte, pour la durée du mandat, le pouvoir de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée accorde les délégations susdites au Président du Parc naturel régional de Camargue pour la durée de son mandat.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

	Mas du Pont de Rousty
	13000 ARLES
	Tél. 04 90 97 10 40
	Fax 04 90 97 12 07
	Le Président, Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 5

Avenant à la convention d'animation du site Natura 2000 Camargue



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
- Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerie-Raulet

► **Étaient absents-excusés :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembu
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
- Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
- Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
- Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
- Henault Isabelle
- De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 5

Avenant à la convention d'animation du site Natura 2000 Camargue



La convention n°RPAC070617DT0130013 relative à l'animation du site a été signée le 26 mars 2018. Elle précise notamment les subventions accordées par l'Etat et l'Europe (FEADER) au Parc naturel régional de Camargue dans le cadre de l'animation du site pour une période de 36 mois entre le 1er mai 2018 et le 30 septembre 2021.

Le changement d'animateur du site en juin 2018 a entraîné un changement à la baisse des dépenses de rémunération, des modifications vont devoir être apportées à cette convention concernant la répartition des différents postes de dépenses et le montant global du projet.

Ainsi est-il prévu de réduire les frais de rémunération : ils passent de 133 134, 51 € à 99 395,40 €. Une partie de cette économie sera affectée au financement des prestations de service qui passent de 12 000 € à 33 432,47 €. Globalement le financement de cette opération enregistre une baisse de 12 306,64 €.

A cette fin, il est nécessaire d'établir un avenant à la convention d'animation du site Natura 2000 « Camargue » 2018-2021.

Le plan de financement initial inscrit dans la convention était le suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais de rémunération	133 134,51 €	Etat (47%, DREAL) Europe (53% FEADER)	69 765,29 € 78 671,49 €
Frais de prestations de service	12 000,00 €		
Frais de déplacement, hébergement, restauration	2 702,27 €		
Frais de formation	600,00 €		
Total	148 436,78 €		148 436,78 €

Le nouveau plan de financement proposé pour l'avenant, comportant des modifications de frais de rémunération, de prestations de service ainsi que du montant total, est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais de rémunération	99 395,40 €	Etat (47%, DREAL) Europe (53% FEADER)	63 981,17 € 72 148,97 €
Frais de prestations de service	33 432,47 €		
Frais de déplacement, hébergement, restauration	2 702,27 €		
Frais de formation	600,00 €		
Total	136 130,14 €		136 130,14 €



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- autorise le Président à signer l'avenant à la convention d'animation n°RPAC070617DT0130013 du 26 mars 2018 ;
- autorise le Président à signer tous documents permettant la réalisation des opérations.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 6

Convention avec Phares et balises



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avait donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie-Raulet

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
Henault Isabelle
De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 6

Convention avec Phares et balises



► Contexte

Le 25 septembre 2013, le Parc naturel régional de Camargue a créé un cantonnement de pêche dans le golfe de Beauduc, en collaboration avec les pêcheurs aux petits métiers. Le 30 septembre, il a créé une zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc. Dans les deux cas, le Parc assure la gestion, le suivi scientifique et la surveillance de ces zones marines protégées. De plus, l'arrêté ministériel de création du cantonnement stipule dans son article 5 que le Parc est responsable de la mise en œuvre du balisage (6 balises à croix de St André).

Le cantonnement de pêche est une des actions programmées au titre du Document d'objectifs Natura 2000 du site « Camargue ». Enfin, il est important de préciser que les suivis par pêches scientifiques 4 ans après la mise en place du cantonnement de pêche ont donné de bons résultats par rapport aux objectifs fixés.

► Objet de la convention

En l'absence d'équipe de plongeurs professionnels pouvant intervenir pour la mise en place et l'entretien des balises, le Parc a établi en 2014 une convention avec la DIRM (phares et balises) pour l'installation, la location et l'entretien (délibération du 15/10/2013) de celles-ci. L'installation a été effective en novembre 2014 et les entretiens annuels.

La convention est arrivée à échéance l'an dernier et il est important de pouvoir continuer la gestion des balises afin qu'elles ne se dégradent pas et puissent toujours jouer leur rôle de limite visible en mer de la réglementation de la zone de réserve et de concrétisation de son existence.

Le service Phares et Balises a envoyé au Parc la nouvelle convention de partenariat en février 2020. Celle-ci prend effet en 2019 pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer la convention avec la DIRM (phares et balises) pour l'entretien et le fonctionnement des 6 balises du cantonnement de pêche pour un montant révisé de 4 882.66 euros.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,


M. du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07
Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 7

Expérimentation d'une barrière de pièges anti-moustiques en Camargue



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembu
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
Henault Isabelle
De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 7

Expérimentation d'une barrière de pièges anti-moustiques en Camargue



Depuis 2006, une expérimentation de démoustication à l'embouchure du Rhône, a été confiée à l'EID Méditerranée par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Le suivi scientifique évaluatif de cette opération de démoustication porté par le Parc naturel régional de Camargue a notamment montré des effets négatifs des traitements au Bti sur les chaînes alimentaires et a posé la question de la rémanence du Bti dans les sédiments. Le Comité scientifique et d'Éthique du Parc et de la Réserve de Biosphère de Camargue a recommandé ainsi un changement de pratiques de démoustication permettant d'en limiter ces effets sur l'environnement.

Ainsi, entre 2016 et 2018, en parallèle aux opérations de démoustication au Bti, une expérimentation de pièges commercialisés par la société Qista® (ex Techno-Bam) dans le hameau du Sambuc (commune d'Arles) a été mise en œuvre, sous l'égide du Parc. Les résultats de ces expérimentations ouvrent des perspectives intéressantes pour réduire ponctuellement la nuisance ressentie par les populations de hameaux camarguais aux habitats diffus, entourés de vastes étendues de biotopes larvaires potentiels. Mais il n'a pas encore été démontré que ces pièges représentent à eux seuls une solution fiable et maîtrisée pour réduire durablement et de manière importante les nuisances liées aux espèces anthropophiles dans les agglomérations du delta.

Ainsi, une démarche expérimentale complémentaire est portée en 2020 et 2021 par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et confiée à l'EID afin d'étendre cette expérimentation de pièges en barrière anti-moustiques dans d'autres contextes urbains tels que Mas Thibert et Gageron.

L'objectif est d'évaluer l'efficacité de dispositifs de pièges à moustiques disposés en barrière sur le domaine public et/ou sur des propriétés privées autour de zones agglomérées. Si l'efficacité de la méthode est démontrée, il s'agira ensuite de définir le cahier des charges et le modèle économique pertinent pour le déploiement de celle-ci à l'ensemble des zones agglomérées de Camargue comme complément, ou comme alternative, aux méthodes de démoustication utilisées jusqu'ici.

La convention de collaboration proposée définit les modalités d'engagement et de suivi de l'opération entre le Conseil départemental, l'EID, l'Institut de Recherche et de Développement (IRD), la commune d'Arles et le Parc naturel régional de Camargue.

A ce stade d'avancement du projet, le coût total de l'opération est estimé à 219 000 € pris en charge comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Valorisation des pièges
Total	130 000 €	69 000 €	20 000 €
CD13	90 000 €	A définir après l'étude	
EID	40 000 €	30 000 €	

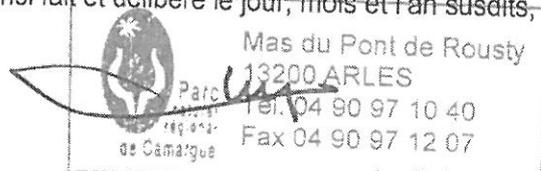
Le Parc naturel régional de Camargue assurera l'animation de la démarche, la ville d'Arles quant à elle s'engage à faciliter l'installation des équipements sur son territoire.

Monsieur Martial Alvarez, Maire de Port-St-Louis du Rhône exprime son opposition à ce projet dans la mesure où selon ses termes, les méthodes de piégeages concernées ne présentent pas une pertinence suffisante pour que les collectivités s'engagent favorablement dans la démarche.



Après en avoir délibéré, le Comité syndical, par 33 voix pour et 8 abstentions de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, autorise le Président à signer la convention de collaboration cadre proposée par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 8

Développement et renforcement de la coopération internationale



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
- Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie-Raulet

► **Étaient absents-excusés :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembj
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
- Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
- Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
- Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
- Henault Isabelle
- De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 8

Développement et renforcement de la coopération internationale



► Contexte

Dès sa création, le Parc naturel régional de Camargue a conduit des actions de partenariat à l'étranger et notamment avec les pays méditerranéens. La reconnaissance du territoire au titre de la convention internationale de Ramsar sur la protection des zones humides et des Réserves mondiales de Biosphère par l'UNESCO renforce sa notoriété internationale et le conduit à s'inscrire dans un réseau international. La coopération fait partie de l'une des quatre ambitions majeures que le Parc a inscrites dans sa Charte de développement durable approuvée en 2011. En 2020, trois nouvelles actions de coopération sont proposées par la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur au Parc de Camargue : avec des espaces naturels littoraux du Costa-Rica et de Djibouti et une autre par l'Agence Française de la Biodiversité avec un delta classé Ramsar en Chine.

Ces nouvelles demandes s'inscrivent dans les stratégies développées par la France et la Région Sud pour faire reconnaître la Camargue comme un territoire porteur d'un savoir-faire dans les relations entre les activités humaines et les patrimoines naturels et culturels. La Région Sud souhaite associer systématiquement des Parcs naturels régionaux à ses partenariats institutionnels.

► Objectifs

Les principaux objectifs recherchés sont les suivants :

- Répondre aux valeurs de la solidarité territoriale et aux engagements nationaux ou régionaux en lien avec les thématiques des Parcs naturels régionaux ou des Réserves de Biosphère de l'Unesco ;
- Contribuer à la reconnaissance de la démarche des Parcs naturels régionaux ;
- Permettre des échanges techniques et méthodologiques sur des thèmes traités par le Parc et ses partenaires (gestion de l'eau et des zones humides, élevage extensif, pratiques rizicoles, protection des espèces et des milieux...) ;
- Favoriser l'ouverture culturelle des acteurs du territoire et contribuer à la cohésion sociale ;
- Contribuer à l'éducation à l'environnement et au territoire (échanges scolaires, supports d'informations...) ;
- Développer des projets sur des enjeux communs : préservation de la biodiversité, valorisation du territoire par une politique de tourisme durable, agro-écologie et élevage extensif, changements globaux, évolution du littoral, protection du milieu marin, gouvernance des espaces protégés...

Le descriptif des actions prévues figure en annexe de la présente délibération en complément des éléments de la délibération précédente sur le sujet du 03/12/2019 :

► Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Animation coordination – montage de projets	3 000 €	Conseil régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur (appui Costa Rica et Liban)	9 000 €
Ingénierie coopération Costa Rica	12 000 €	PNR Camargue (sous forme d'ingénierie)	5 000 €
Ingénierie coopération Liban	2 000 €	Fondation Veolia	5 000 €
Frais de mission et visas Chine (1 mission)	5 000 €	AFD – Ambassade de France en Chine	5 000 €
Frais de mission Liban (3 missions)	5 000 €	AFD – FICOL Costa Rica	18 749 €
Prestations externes et équipement (communication, formations linguistiques, traductions, matériel)	5 000 €		
Frais de mission Roumanie	3 000 €		
Frais de mission et visas Costa Rica	7 749 €		
Total TTC	42 749 €	Total TTC	42 749 €

Compte tenu de la montée en puissance des coopérations internationales pour les prochaines années, il apparaît nécessaire d'optimiser les opérations programmées par des financements spécifiques permettant de :

- professionnaliser l'équipe du Parc sur ces actions (formations linguistiques, acquisition d'équipements informatiques spécifiques) ;
- faciliter les échanges avec les zones deltaïques méditerranéennes en lien avec les actions prévues et le montage d'un programme LIFE ;
- rééditer une plaquette institutionnelle (en français et en anglais) valorisant les actions internationales du Parc de Camargue, de la Réserve de Biosphère de Camargue, et du site RAMSAR Camargue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- autorise le Président à signer la convention de mécénat avec la Fondation Véolia,
- autoriser le Président à signer tout document ou convention en lien avec les projets de coopération,
- autorise le Président à solliciter les crédits nécessaires et à engager les démarches y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,


 Marcu Pont de Rousty
 13200 ARLES
 Tél. 04 90 97 10 40
 Fax 04 90 97 12 07
 Le Président,
 Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 9

Mise en place d'une équipe saisonnière de prévention et de surveillance des espaces naturels littoraux de Camargue - Année 2021



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
- Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerie-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembi
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
- Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
- Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
- Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
- Henault Isabelle
- De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 9

Mise en place d'une équipe saisonnière de prévention et de surveillance des espaces naturels littoraux de Camargue

Année 2021



Rappel du dispositif

Le dispositif dit « écogardes » initié en 2011 est poursuivi afin d'assurer une mission de veille et de sensibilisation des sites naturels les plus sensibles du littoral de Camargue. Il s'agit notamment des secteurs de Beauduc, de Piémanson, de Napoléon et du Grand Radeau, qui constituent un ensemble de plages, de milieux dunaires et d'arrière-dune de grande qualité environnementale et paysagère.

Pour la saison 2021, 4 agents recrutés par le Parc potentiellement de mai à octobre assureront quotidiennement ces missions, en partenariat avec les utilisateurs du littoral (cabaniers, plaisanciers, kitesurfers, pêcheurs, commerçants) et avec l'appui de la gendarmerie, des communes et des gardes du Conservatoire du Littoral. Ils exerceront aussi des missions de suivi, de relevés de données (fréquentation, espèces exotiques envahissantes, circulation) et de petits travaux d'entretien des espaces naturels. L'encadrement de leur mission est assuré par l'équipe technique en charge de la gestion des espaces naturels du Parc naturel régional de Camargue.

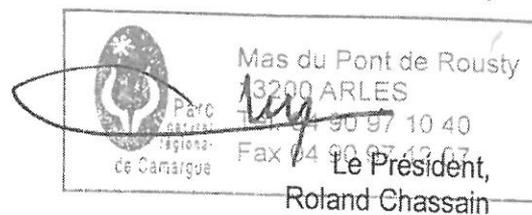
Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
4 agents en CDD de droit public pendant 4 mois	38 000 €	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	38 000 €
Equipement (location de véhicule, téléphone, autocollants, vêtements de travail)	12 000 €	Ville d'Arles	10 000 €
		PNR Camargue	2 000 €
Total	50 000 €	Total	50 000 €

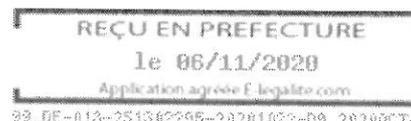
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- Approuve le programme d'actions de mise en place d'une équipe saisonnière de prévention et de surveillance des espaces naturels littoraux de Camargue
- Autorise le Président à signer la convention relative à ce programme et à solliciter les crédits correspondants
- Autorise le Président à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 10

Partenariat avec le CEPRALMAR pour le projet « In ovo » : test de support de ponte pour céphalopodes et accompagnement des petits métiers pour des mesures de gestion dans les AMP de Camargue



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avait donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nemb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
Henault Isabelle
De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 10

Partenariat avec le CEPRALMAR pour le projet « in ovo » : test de support de ponte pour céphalopodes et accompagnement des petits métiers pour des mesures de gestion dans les AMP de Camargue



► Contexte

Les ressources halieutiques en Méditerranée subissent de nombreuses pressions qui induisent leur forte diminution. Les pêcheurs professionnels sont les premiers touchés par cette réalité ce qui induit pour eux une rentabilité fortement réduite. En Camargue, le travail du Parc avec les pêcheurs a entraîné la création d'un cantonnement de pêche dans le golfe de Beauduc. Le développement durable d'une pêche côtière, est donc un enjeu de taille dont une des clefs semble être de renforcer la collaboration entre pêcheurs et gestionnaires d'aires marines protégées, et de leur donner des outils communs de travail.

Le Parc naturel régional de Camargue souhaitait développer un programme d'immersion de structures d'habitats de ponte artificiels pour céphalopodes pour favoriser ces espèces à haute valeur pour la pêche, dans un projet collaboratif. Ce projet était inscrit dans le contrat de delta Camargue mais n'a pas pu se réaliser. Le CEPRALMAR (Centre d'études pour la promotion des activités lagunaires et maritimes) porte également ces objectifs et a souhaité concrétiser ce projet en associant le PNRC comme partenaire en tant que gestionnaire d'aires marines protégées (Natura 2000, Cantonnement de pêche).

► Objectifs

Ce projet, porté par le CEPRALMAR, a pour objectif principal de soutenir les ressources exploitées en maximisant les probabilités de succès des pontes de seiche et calamar dans les golfes sablo-vaseux d'Aigues-Mortes et de Beauduc par l'immersion de supports temporaires. Les objectifs secondaires sont de soutenir le développement durable de pêche côtière, et poursuivre un travail collaboratif entre gestionnaires d'Aires marines protégées et pêcheurs professionnels.

► Descriptif

Ce travail se fait en relation directe avec les pêcheurs professionnels du site "Bancs sableux de l'Espiguette" (Grau-du-Roi) et des 3 communes du Parc naturel régional de Camargue. Le partenariat avec le CEPRALMAR, maître d'ouvrage inclut également l'organisation de producteurs du Sud (OP du Sud). Il s'agit d'immerger provisoirement des structures afin de tester à titre expérimental l'affection des seiches et calmars pour des supports de pontes, et y favoriser la reproduction de ces espèces exploitées aux sites de pontes de plus en plus rares.

L'ensemble de l'opération portée par le CEPRALMAR (62 508,12 €) est réalisée avec le soutien du Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), et de la Région Occitanie. Le Parc de Camargue met dans ce cadre à disposition ses moyens nautiques et humains pour accompagner le projet (réunions, liens avec les pêcheurs, moyens nautiques et pilotage du bateau pour les suivis de chantier et pour les plongeurs du suivi biologique).

Cette opération s'inscrit dans le cadre des deux objectifs suivants, références à la charte du Parc

Article 4.1.2. Restaurer les milieux naturels et les corridors écologiques dégradés

Article 5.4.4 : favoriser des pratiques de pêche respectueuses des ressources et des milieux



► Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Mobilisation des moyens humains du Parc	3 840 €	CEPRALMAR (FEAMP- CR Occitanie)	4 500 €
Carburant pour suivi du chantier	400 €	PNRC autofinancement	540 €
Indemnisation des pêcheurs professionnels pour l'installation /désinstallation des structures – 4 interventions (forfait 200 € chacune)	800 €		
Total TTC	5 040 €	Total TTC	5 040 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- valide la convention de partenariat avec le CEPRALMAR
- autorise le Président à signer ladite convention afin d'engager les actions et dépenses de fonctionnement associées.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**.

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 11

Soutien à la sélection des taureaux de race Camargue par des concours tests en arènes Tau et Vaches 2020



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerie-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
Henault Isabelle
De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 11

Soutien à la sélection des taureaux de race Camargue par des concours tests en arènes Tau et Vaches 2020



L'élevage du taureau en Camargue contribue largement à la conservation des écosystèmes et participe au maintien de la valeur paysagère, du fait de son mode en extensif.

Pour cela, le Parc organise depuis plus de 35 ans des concours de sélection de reproducteurs. Le jury de ces concours prend en compte à la fois des critères morphologiques et l'aptitude de l'animal à participer aux jeux taurins. Lors de ces concours, les animaux sont testés en arènes dans des conditions réelles de course camarguaise. Lors de chaque présentation, un jury examine le standard de la race, l'allure et la combativité au jeu. Les résultats de ce concours permettent de classer les manades et de récompenser les éleveurs pour leurs efforts de sélections menés dans le cadre de leur élevage. Par ailleurs, ces différents concours de sélection sont ouverts au public dans le but de l'informer et de le sensibiliser sur le rôle et l'importance tant économiques que culturels de l'élevage du taureau de Camargue.

En 2020, du fait de la crise sanitaire, l'événement est mis en œuvre en fonction d'un protocole adapté et avec une jauge de spectateurs réduite, toutes dispositions ayant fait l'objet d'une autorisation préfectorale. **Dès lors la recette de 5000 € prévue et à verser par le Livre Généalogique conserve à ce stade un caractère estimatif.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée adopte le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Organisation /Ingénierie Parc	8 000	Convention Livre Généalogique de la Raço di Bioù	5 000 €
		Autofinancement	3 000 €
Total TTC	8 000 €	Total TTC	8 000 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Mas du Pont de Rousty
13000 ARLES
Tel. 04 91 97 10 40
Fax 04 91 97 12 07
Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 12

Programme culturel Parc naturel régional de Camargue/Musée de la Camargue en 2021



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerier-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
- Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerier-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembj
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
- Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
- Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNR
- Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
- Henault Isabelle
- De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 12

Programme culturel Parc naturel régional de Camargue/Musée de la Camargue en 2021



► Rappel du contexte

Le Musée de la Camargue, selon sa définition de musée de société, réunit des femmes des hommes et autour de projets communs pour le territoire et ses habitants.

Entre nature et culture, le musée donne les clefs de compréhension de la Camargue d'aujourd'hui, sensibilise à sa valeur patrimoniale et à la place de l'humain dans les espaces naturels sensibles.

► Les temps forts du programme culturel et pédagogique en 2021

Le programme culturel

En raison de la crise sanitaire, le programme prévu pour les 50 ans du Parc est reporté sur l'année 2021, le programme culturel du Parc fête les 50 ans.

Le programme pédagogique

Pour l'année scolaire 2020-2021, le programme propose du sur-mesure aux écoles, collèges, lycées et universités sur le territoire du Parc ou sur les sites du domaine de La Palissade et du Musée de la Camargue.

► Un nouveau projet scientifique et culturel pour 2021-2027

De par la loi relative aux musées de France du 4 janvier 2002, aujourd'hui codifiée au livre IV du *Code du Patrimoine*, la rédaction d'un « document d'orientation » dit Projet scientifique et culturel (PSC) est exigé par l'Etat de tous les musées de France sollicitant des aides en investissement et en fonctionnement.

Sur chaque sujet, le PSC est un atout pour l'établissement : il offre plus de visibilité auprès de la collectivité dont dépend le musée, il positionne l'établissement dans les réseaux institutionnels, analyse les interactions entre les collections, les publics, l'environnement et le bâtiment du musée, évalue ses actions, son économie et donne des objectifs de développement à atteindre, définit les grandes orientations et les stratégies pour une période qui ne doit pas excéder six ans.

Avec l'ouverture de son extension en 2019, le Musée de la Camargue a finalisé le PSC de rénovation qui a débuté en 2012. La rédaction du nouveau projet scientifique et culturel doit être lancée pour déterminer les objectifs à atteindre jusqu'en 2027 en cohérence avec la charte du Parc naturel régional dont la révision débute également en 2021.

► Conservation et valorisation des collections du Musée de la Camargue

En 2021 le récolement des collections se poursuivra près une grande avancée en 2019 grâce à la présence d'une stagiaire de la Licence Pro « Métiers du patrimoine d'Aix en Provence » entièrement consacrée à cette tâche durant 4 mois.

En 2019, les réserves ont été entièrement rangées et réorganisées. Suite au bilan sanitaire des collections qui a pu être fait durant ce stage, du matériel a été acquis pour une meilleure conservation préventive des collections.

L'extension du musée offre de nouveaux espaces dévolus à la valorisation des collections par l'exposition. En 2020 du mobilier muséographique a été acquis ou fabriqué avec le personnel technique pour montrer au public la richesse des fonds patrimoniaux du Parc.



► Budget prévisionnel du programme d'actions culturelles et pédagogiques du Musée de la Camargue en 2020

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
1 -Programmation culturelle et pédagogique du musée	7 000 €	DRAC PACA	10 000 €
2 -Communication, diffusion	3 000 €		
3 -Programmation culturelle et pédagogique sur le territoire du Parc	5 000 €	Commune d'Arles	5 000 €
Total	15 000 €	Total	15 000 €

► Suivi scientifique, conservation et récolement des collections

Dépenses	TTC	Recettes	TTC
Conservation préventive des collections du musée	15 000 €	DRAC PACA	10 000 €
		Autofinancement Parc - ingénierie	5 000 €
Total	15 000 €	Total	15 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée adopte le programme culturel et pédagogique du Parc et du Musée de la Camargue pour 2021 et autorise le Président à solliciter les crédits correspondants ainsi qu'à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 13

Dépliant touristique 2020 : Convention entre le Parc Naturel Régional de Camargue et les Offices de tourisme du territoire



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nemb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
Henault Isabelle
De Murcia Roger

En exercice	Nombre de membres	
	Présents et représentés	Voitants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 13

Dépliant touristique 2020 : Convention entre le Parc Naturel Régional de Camargue et les Offices de tourisme du territoire



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie-Raulet

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nambi
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
Henault Isabelle
De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 13

Dépliant touristique 2020 : Convention entre le Parc Naturel Régional de Camargue et les Offices de tourisme du territoire



Le Parc naturel régional de Camargue édite chaque année un document d'information présentant les différents espaces et milieux naturels de la Camargue, les sites ouverts au public reposant sur la découverte du patrimoine naturel, culturel et économique et/ou bénéficiant de la marque « Parc naturel régional de Camargue ».

Réalisé en collaboration avec les offices de tourisme du territoire, ce document permettra aux visiteurs de se repérer dans le delta du Rhône à l'aide d'une carte et d'accéder à une sélection de sites d'accueil et d'établissements offrant des informations ou des animations sur le patrimoine de Camargue.

Une convention doit être signée entre le Parc et les Offices de Tourisme afin de préciser les engagements des parties. (cf. convention de partenariat).

Les frais d'impression du document sont divisés entre les parties et sont calculés au prorata du nombre de dépliant demandés par les Offices de Tourisme.

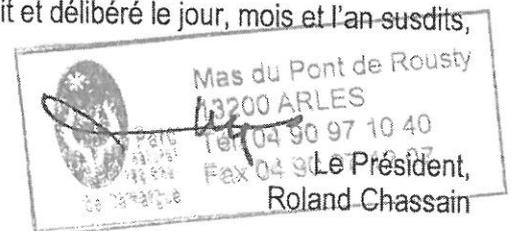
La répartition de la participation financière des parties prenantes de la convention est la suivante :

Organismes	Budget	NB exemplaires	% exemplaires imprimés
SMPNRC	1 281€	10 300	65%
OT Saintes-Maries-de-la-Mer	616 €	4 950	31%
OT Port-Saint-Louis	75 €	600	4%
TOTAL	1 972€	15 850	100%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- valide le projet et son plan de financement prévisionnel,
- valide le projet de convention,
- autorise le Président à signer tout acte y afférant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**





Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 14

Projet de promotion de la Camargue provençale – Demande de financement LEADER



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

▶ Étaient présents :

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

▶ Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerie-Raulet

▶ Étaient absents-excusés :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

▶ Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres

▶ Autres personnes présentes :

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
Henault Isabelle
De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 14

Projet de promotion de la Camargue provençale – Demande de financement LEADER



► Objectifs du projet

Ce projet de promotion de la Camargue « provençale » a pour ambition de créer et mettre en place des outils pour promouvoir la Camargue dans son juste périmètre, c'est-à-dire celui du Parc de Camargue resserré autour de l'île de Camargue, entre les deux bras du Rhône.

Pour cela, le Parc de Camargue, avec le soutien du programme LEADER du Pays d'Arles, propose de mettre en place divers outils permettant de faire la promotion de la Camargue

un portail web général d'accueil en Camargue qui fera le lien avec les sites touristiques et de découverte du territoire ci-après, ainsi que ceux des professionnels du tourisme durable et du réseau d'acteurs du Parc

- une mise à jour du site internet du PNRC pour le rendre cohérent avec le portail d'accueil ; et la dynamisation de la page sur l'éco-tourisme en Camargue présentant les marqués, les sites du Parc, les sites des gestionnaires d'EN etc...

- l'élaboration du portail du « Schéma d'interprétation de la Camargue » pour mettre à disposition du contenu sur la Camargue son histoire et sa réalité contemporaine, avec des paroles d'habitants

- la traduction en anglais du futur site de la Palissade et des mises à jour du site du Parc

- Le site internet du Domaine de la Palissade, propriété du Conservatoire gérée par le PNRC) a été reconstruit par ailleurs dans l'été 2020 par une stagiaire. Le site internet du musée est déjà réalisé et sera transformé en partie en technologie responsive.

Par ailleurs, en complément de la plateforme de découverte de la Camargue, il est prévu dans le projet des dépenses liées à :

- l'impression et la diffusion de la carte touristique

- la réalisation d'un éduc tour pour promouvoir le territoire dans sa globalité.

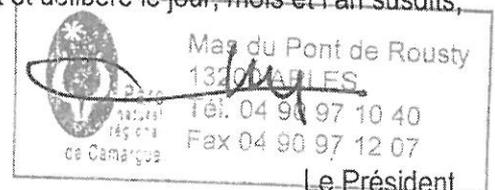
► Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Prestation de réalisation de la plateforme de découverte de la Camargue et des sites associés	45 480 €	LEADER : 80%, dont	47357,80€
Edition de dépliants	5 119 €	60 % FEADER	28414,68€
Traduction	1 800 €	40 % Conseil régional SUD	18943,12€
Animation du projet (temps passé)	5 323,26 €	Autofinancement	11839,46€
Organisation d'un éduc-tour (location d'un bus, buffet...)	1475 €		
Total TTC	59 197,26 €	Total TTC	59 197,26€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- valide le projet et son plan de financement prévisionnel,
- autorise le Président à solliciter les financements nécessaires à l'opération auprès du GAL du Pays d'Arles et du Conseil régional SUD,
- autorise le Président à signer tout acte y afférant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 15

Expérimentations et échanges en agroécologie sur le territoire du Pays d'Arles Demande de financement LEADER



► Présentation et objectifs du projet

L'accompagnement des agriculteurs dans la mise en place et le développement des pratiques agroécologiques est un axe fort des Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles, et l'agroécologie est une thématique structurante à l'échelle du Pays d'Arles.

Lors d'un projet initié en 2018 sur cette question, quatre filières nécessitant un accompagnement prioritaire ont bénéficié d'études et d'expérimentation permettant de mieux appréhender les attentes de la profession sur ces sujets et les actions à mener pour y répondre. Ce premier projet a généré une réelle dynamique au sein des réseaux agricoles.

Fort de cette expérience encourageante, les PNR de Camargue et des Alpilles souhaitent répondre aux attentes et besoins identifiés sur chacune des filières étudiées par des actions opérationnelles sur le territoire du Pays d'Arles telles que la mise en place et le suivi de pratiques agroécologiques sur des parcelles pilotes dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

Pour cela, un projet multi-partenarial a été structuré et présenté au programme LEADER du Pays d'Arles, co-porté par les PNR de Camargue et des Alpilles (le PNRC étant chef de file) et s'appuyant sur l'expertise de partenaires sur les quatre grandes filières visées :

- Le GR CIVAM Provence Alpes Côte d'Azur pour le maraîchage
- Agribio 04 pour les grandes cultures sèches
- Le Centre Français du Riz pour la riziculture
- La station expérimentale de la Pugère pour l'arboriculture.

Une convention de partenariat financière entre les six partenaires du projet sera élaborée dans le respect des directives du programme LEADER. Cette convention précisera notamment les modalités de partage de l'autofinancement du projet entre les différents partenaires, au prorata de leur participation dans le projet.

Le recrutement d'un(e) chargée de mission à 50% sur 22 mois est prévu pour assurer le pilotage et la coordination globale du projet.

Les PNR de Camargue et des Alpilles avec les 4 partenaires mèneront des actions expérimentales en termes d'agroécologie, réaliseront de l'animation de réseau pour favoriser les échanges entre agriculteurs et la diffusion de bonnes pratiques.

Des prestations d'analyse de sol et de compost et d'expertises complémentaires sont également prévues dans le projet. L'agroécologie étant devenu un sujet de société qui suscite l'intérêt du grand public en quête de qualité et de proximité, il est également prévu dans le projet des actions de sensibilisation et de communication auprès des habitants.

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 15

Expérimentations et échanges en agroécologie sur le territoire du Pays d'Arles Demande de financement LEADER



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerie-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nemb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNR
Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
Henault Isabelle
De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



► Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Dépenses sur devis (analyses de sol, expertises techniques, location d'une salle, outils de communication vidéos)	24 479,97 €	LEADER : 90%, dont	99 731,17 €
Frais salariaux	69 062,65 €	60 % FEADER	59 838,70 €
		40 % Conseil régional SUD	39 892,47 €
Frais de déplacement	6 910,40 €		
		10 % Autofinancement à répartir par convention entre les 6 partenaires	11 081,25 €
Frais de structure (15% des frais salariaux)	10 359,40 €		
Total TTC	110 812,42 €	Total TTC	110 812,42 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- valide le projet et son plan de financement prévisionnel,
- valide la création d'un poste temporaire à temps partiel pour le suivi du projet,
- autorise le Président à solliciter les financements nécessaires à l'opération auprès du GAL du Pays d'Arles et du Conseil régional SUD,
- autorise le Président à signer tout acte y afférant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,


 Mas du Pont de Rousty
 13200 ARLES
 Tél. 04 90 07 10 40
 Fax 04 90 07 12 07
 Le Président,
 Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
 de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
 Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 16

Coédition de l'ouvrage « Paradisiaque ! » Le delta du Rhône de Fos-sur-Mer à la Grande-Motte, entre rêves et béton



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembj
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
Henault Isabelle
De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 16

Coédition de l'ouvrage « Paradisiaque ! » Le delta du Rhône de Fos-sur-Mer à la Grande-Motte, entre rêves et béton



En 2018, l'exposition coproduite par les Rencontres d'Arles et le Parc intitulée « Paradisiaque ! » est revenue sur l'aménagement du delta du Rhône décidé par l'État dans les années 1960 à 1970. Trois parties du delta géologique ont connu des destins différents : Fos-sur-Mer est désigné pour un projet portuaire et industriel ; La Grande-Motte est choisie pour être la première station balnéaire de la mission Racine ; et l'île de Camargue territoire à préserver par la création d'un Parc naturel régional.

Face au succès de l'exposition des Rencontres d'Arles, et pour commémorer les 50 ans de la création du Parc naturel régional de Camargue, les éditions Actes sud dont le siège est situé à Arles ont souhaité éditer un ouvrage sur ce sujet en 2020.

L'édition de cet ouvrage fait l'objet d'un partenariat, notamment avec le CAUE des Bouches-du-Rhône qui participe au financement à hauteur de 12000 € et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) au titre de sa participation à la réalisation des actions culturelles inscrites au programme de l'anniversaire des 50 ans du PNRC.

Selon la convention établie avec les coéditeurs du livre, 751 exemplaires seront remis au Parc. Les partenaires suivants recevront des exemplaires de l'ouvrage en hommage :

- 200 exemplaires pour le CAUE
- 150 exemplaires pour la ville de La Grande Motte
- 150 exemplaires pour la Compagnie nationale du Rhône
- 51 exemplaires seront remis aux auteurs et photographes qui ont contribué à la réalisation de l'ouvrage

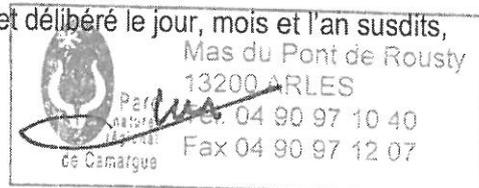
Les 200 exemplaires restants seront vendus à la librairie du musée au prix de 29 € soit 5 800 €.

Dépenses engagées par le PARC		Recettes à percevoir par le PNRC		Recettes ultérieures	
Réalisation de l'ouvrage par Actes Sud	20 000 €	Participation CAUE	12 000 €	Vente 200 exemplaires	5800 €
		Participation Compagnie nationale du Rhône	5 000 €		
Total TTC	20 000 €	Total TTC	17 000 €		5 800 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- approuve la convention de partenariat avec la ville de La Grande Motte, et la convention de coédition avec Actes Sud et Les Rencontres d'Arles pour la publication de l'ouvrage « Paradisiaque ! »,
- valide le plan de financement ci-dessus,
- autorise le Président à signer tout document s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 17

Nouvelles acquisitions du Musée de la Camargue



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerie-Raulet

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
Henault Isabelle
De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 17

Nouvelles acquisitions du Musée de la Camargue



► Rappel du contexte

Le Musée de la Camargue, administré par le Syndicat mixte pour la gestion du Parc naturel régional de Camargue, est un établissement public labellisé « Musée de France ». À ce titre, ses actions et sa gestion scientifique font l'objet d'un accompagnement et d'un contrôle du Service des musées de France, de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture. Selon l'article L451-1 du Code du patrimoine, toute acquisition devant entrer dans la collection par inscription à l'inventaire doit être soumise à l'avis de la commission scientifique régionale des collections des Musées de France qui se réunit deux fois par an.

L'inscription à l'inventaire assure le statut et la protection de l'objet, ainsi qu'une aide financière pour sa restauration ou celle du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) pour son achat. Ce dispositif de partenariat Etat-Région soutient la politique d'acquisition des musées de France afin d'enrichir et de diversifier leurs collections (circulaire du ministère de la Culture n°260-23 du 23 juin 82).

► Propositions d'acquisitions

Afin d'enrichir les collections du Musée de la Camargue, il est proposé au Comité syndical d'accepter les dons et l'inscription à l'inventaire des collections du musée :

- deux *carelo* pour fabriquer les *seden*, don de Philippe et Michel Bouix,
- un bat d'âne, don de Jean-Louis Baracan.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée approuve l'inscription des dons de Philippe, Michel Bouix et de Jean-Louis Baracan à l'inventaire des collections du Musée de la Camargue.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 18

Ouverture des données publiques du Parc naturel régional de Camargue



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie-Raulet

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembj
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
Henault Isabelle
De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 18

Ouverture des données publiques du Parc naturel régional de Camargue



VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.124-4 du Code de l'environnement, modifié par l'ordonnance n°2010-1232 du 21 octobre 2010, relatif à la restriction sur les données pouvant porter atteinte à la protection de l'environnement et des espèces ;

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, loi Informatique et Libertés (LIL), relative à l'interdiction de la mise à disposition de documents administratifs contenant des données « à caractère personnel » et « sensibles » ;

VU la loi n°78-753 modifiée du 17 juillet 1978, dite CADA, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques ;

VU la directive européenne 2003/98/CE du 17 novembre 2003, dite « *public sector information* » (PSI), concernant la réutilisation des informations du secteur public ;

VU la directive européenne sur l'information environnementale 2003/4/CE du 28 janvier 2003 portant sur l'accès simplifié et large à l'information en matière d'environnement, et en se transposant en droit français par la loi n°2005-1319 du 26 octobre 2005 et la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 ;

VU le décret 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi du 17 juillet 1978 ;

VU la directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007, publiée au journal officiel de l'Union européenne le 25/04/2007, dite directive INSPIRE, relative à l'obligation des autorités publiques à rendre les données géographiques, utiles à la protection de l'environnement, accessibles au public *via* Internet, par la publication des données et de leurs métadonnées ;

VU la révision de la directive européenne PSI 2013/37/UE du 26 juin 2013 précisant l'obligation de transparence sur le calcul des redevances, et se traduisant en France par la loi Valter de 2015 ;

VU la loi pour la Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, du 7 août 2015 modifiant le Code général des collectivités territoriales (CGCT), où il est stipulé que « *les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels elles appartiennent rendent accessibles en ligne les informations publiques (...) lorsque ces informations se rapportent à leur territoire et sont disponibles sous forme électronique.* » (Art. L. 1112-23) ;

VU la loi sur la République numérique du 7 octobre 2016 relative à l'obligation pour les organisations publiques de publier sur Internet leurs bases de données, sous réserve notamment d'anonymisation et de protection intellectuelle et du secret industriel et commercial. Cette loi s'inscrit avant tout dans une logique d'ouverture des données par défaut ;

VU le décret d'application du 28 décembre 2016 fixant à 50 agents, le seuil minimal en-deçà duquel les collectivités territoriales ne sont pas concernées par l'obligation d'ouverture des données ;

VU la nouvelle loi européenne sur la protection des données, règlement n°2016/679 (RGPD), entrée en vigueur le 25 mai 2016 et qui rentrera en application le 25 mai 2018 ;

VU le nouvel article R.322-3 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) prévoyant la protection des données personnelles avec notamment l'anonymisation des données avant d'en ouvrir l'accès ;

VU le décret n°2017-331 du 14 mars 2017 relatif au service public de mise à disposition des données de références, en vue de faciliter leur réutilisation ;

VU le décret N°2017-638 du 27 avril 2017 relatif aux licences de réutilisation à titre gratuit des informations publiques et aux modalités de leur homologation.



Considérant

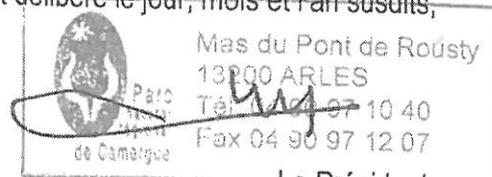
- Que le Parc naturel régional de Camargue a pour vocation au travers de sa charte et de ses actions qui en découlent de capitaliser, valoriser et informer les connaissances auprès du public ;
- Que le Parc naturel régional de Camargue a inscrit dans sa charte 2011-2026 de nombreuses actions de mutualisation, de partage de la donnée et de communication (Ambition1, 3 et 4).
- Que le Parc naturel régional de Camargue dispose de nombreuses données traitant de thématiques diverses : des couches de données géographiques ; des études ; des rapports et des thèses ; des images réalisées dans le cadre des missions par les agents du Parc ; tous les documents administratifs ; des données scientifiques... ;
- Que la loi autorise l'accès et/ou la réutilisation des données publiques par toute personne qui le souhaite et impose aux acteurs publics de mettre à disposition la plupart des données qu'ils produisent ou détiennent. La loi CADA régleme l'accès et la réutilisation de ces données ;
- Que le Parc naturel régional de Camargue souhaite mettre à disposition progressivement les données qu'il produit et dont il détient le droit de diffusion de façon non discriminatoire et en permettant leur réutilisation pour un usage commercial ou non-commercial sous une licence adaptée aux différents jeux de données (licence ouverte, ODbL, Creative Commons...) ;
- Que les données à caractère industriel et commercial, et celles pour lesquelles des tiers détiennent des droits intellectuels sont exclues de l'Open Data ;
- Que certaines données portant atteintes « à la protection de l'environnement auquel elle se rapporte » (art. L124-4 de la loi CADA modifié par l'ordonnance n°2010-1233 du 21 octobre 2010) ne seront pas communicables, du moins en l'état (notamment la localisation précise des espèces protégées) ;
- Que la mise à disposition des données publiques facilitera leur réutilisation par les citoyens, les partenaires institutionnels et les acteurs économiques ;
- Que la mise à disposition des données du Parc est une initiative Open Data qui s'inscrit dans une réflexion collective interparc ;
- Que le Parc est engagé dans le Système d'Information Territorial (SIT) des Parcs Naturels Régionaux (PNR) de PACA, un dispositif technique et organisationnel permettant de centraliser et diffuser les informations géographiques disponibles sur les territoires de quatre PNR (Luberon, Camargue, Queyras, Verdon) ;
- Que la mise à disposition des données du Parc stimulera l'innovation, le développement de nouveaux usages et de services numériques à différentes échelles ;
- Que la démarche Open Data du Parc augmentera l'efficacité de l'information produite sur les territoires, la diffusera et la partagera au plus grand nombre ;
- Que le Parc relève le défi de la transition numérique pour favoriser l'ouverture et la circulation des données et du savoir, en garantissant aux (ré)utilisateurs un environnement numérique ouvert, accessible et respectueux de la vie privée des Internautes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à :

- engager le Parc naturel régional de Camargue dans une démarche ambitieuse d'ouverture de ses données publiques ;
- à participer à l'ambition commune de faire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur la première Smart Région ;
- à demander à ses partenaires publics et privés de travailler à la libération de leurs propres données et de rendre leur accès possible via le site Internet régional ou autres plateformes Open Data ;
- à mettre en place une stratégie d'opportunité, en commençant par les données normalisées et en s'appuyant sur les projets en cours et les retours d'expériences d'autres collectivités françaises, grâce à une adhésion au programme régional d'ouverture des données publiques Open Paca ;
- à signer la convention de partenariat sur les données ouvertes et intelligentes afférente au programme régional Open Paca.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 19

Demande d'exonération partielle de la redevance de pêche de M. Cardona



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
- Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nemb
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
- Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
- Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
- Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
- Henault Isabelle
- De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 19

Demande d'exonération partielle de la redevance de pêche de M. Cardona



Le parc naturel régional de Camargue est gestionnaire du site du Mas neuf du Vaccarès depuis 1976. Ce terrain de l'Etat a été transféré au Conservatoire du Littoral en 2005 et le Parc en est resté gestionnaire dans le cadre d'une convention de gestion.

Ce site s'étend sur 145 ha dont 55 se trouvent dans l'étang du Vaccarès. Sur cette partie aquatique, une activité de pêche traditionnelle est présente depuis plusieurs décennies.

Elle est pratiquée par un pêcheur professionnel Mr Patrice Cardona dans le cadre d'une autorisation d'occupation du domaine public du Conservatoire du Littoral dont le Parc de Camargue est signataire en tant que gestionnaire depuis 2005.

L'activité de Mr Cardona pourrait aujourd'hui être mise en péril au motif que l'administration des pêches ne le considère pas comme étant habilité à pratiquer la pêche dans l'étang du Vaccarès alors qu'il dépend du statut de pêcheur en eau douce.

En 2020, il a finalement obtenu l'autorisation de pêcher l'anguille de manière temporaire jusqu'à la fin de l'année. Cette décision étant intervenue au mois de mai, Mr Cardona n'a pu exercer son activité durant deux mois et demi (du 1er mars au 15 mai).

C'est suite à la diminution notable de son activité, que Mr Cardona a saisi officiellement le Parc naturel régional de Camargue pour solliciter un aménagement de son loyer afin de lui permettre de ne pas trop déséquilibrer sa situation financière.

En effet, en raison de l'absence d'une autorisation officielle de l'administration, Mr Cardona n'a pas pu exercer son activité de pêche sur le site du Mas neuf du Vaccarès du 1er mars au 13 mai.

Afin de prendre en compte cette situation il est proposé

- de retenir le calcul suivant :

Montant redevance annuelle (sur 12 mois) : 3942 €

Montant redevance au prorata de l'activité exercée (12 mois – 2.5 mois = 9.5 mois) : $(3942 \times 9.5) / 12 = 3120.75$ €

- de modifier son loyer de 3942 € à 3120,75€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à opérer une exonération de loyer à hauteur de 821.25 € à l'attention de Monsieur Cardona et à enregistrer la perte de recette correspondante au budget 2020.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 20

Exonération de la cotisation annuelle marque Valeurs Parc naturel régional



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerie-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNR
Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
Henault Isabelle
De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 20

Exonération de la cotisation annuelle marque Valeurs Parc naturel régional



Conformément aux objectifs de sa charte en matière de tourisme durable, qui repose sur la maîtrise et la structuration d'un développement touristique responsable basé sur la découverte du patrimoine naturel et culturel, le Parc s'appuie notamment sur deux démarches que sont la « Marque Valeurs Parc naturel régional » et la « Charte européenne de tourisme durable » afin de qualifier l'offre de son territoire.

Le Parc naturel régional de Camargue développe depuis 2003 la marque Valeurs Parc et compte aujourd'hui 32 bénéficiaires sur le secteur du tourisme et de l'agriculture (et 38 prestations marquées, certaines professions bénéficiant de la marque pour 2 activités : prestations équestres, manades de taureau).

En 2015, le Parc a souhaité élargir le dispositif aux prestations d'hébergement et aux sites de découverte en visite libre ou guidée (musée, parc ornithologique, réserve nationale, ...). Ces deux nouveaux référentiels ont été présentés et validés par la commission Marque Valeurs Parc de la Fédération des Parcs le 15 septembre 2015.

Par ailleurs, conformément à la demande de la Fédération des Parcs naturels régionaux de participer à la vie du réseau national « Marque Parc », et à la délibération prise par le comité syndical du Parc naturel régional de Camargue en date du 13/12/2011, le Parc a mis en place une cotisation annuelle allant de 50€ à 100€ pour les bénéficiaires de la Marque Valeurs Parc naturel régional.

Afin de soutenir les professionnels du tourisme, directement impactés par la crise qui est liée au COVID, le Parc naturel régional de Camargue souhaite exonérer les marqués de la cotisation annuelle pour l'année 2020.

Le montant de ces exonérations pour 15 « marqués Parc » représente une perte de recettes de 2 400 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- approuve l'exonération de la cotisation annuelle en 2020 pour les marqués et les nouveaux bénéficiaires, pour un montant total de 2 400 € ;
- approuve la gratuité en 2020 des audits de marquage ou de renouvellement de marquage.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 21

Convention de partenariat pour le versement du solde du projet Life + Mc Salt



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
- Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie-Raulet

► **Étaient absents-excusés :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
- Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
- Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
- Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
- Henault Isabelle
- De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 21

Convention de partenariat pour le versement du solde du projet Life + Mc Salt



Le Parc naturel régional de Camargue et la Tour du Valat (TDV) ont été bénéficiaires du projet européen LIFE MC-Salt (2011-2016) et partenaires pour les actions concernant la Camargue, centrées sur le site des Etangs et Marais des salins de Camargue, propriété de Conservatoire du Littoral. Ce projet a fait l'objet d'un plan de financement diversifié, mobilisant en particulier une participation financière du Ministère en charge de l'Ecologie. Il a été convenu que cette contribution du ministère soit attribuée au PNRC, charge à celui-ci de reverser à la TDV la quote-part qui lui revenait, sous réserve de la réalisation des activités conformément aux attentes et de l'obtention préalable des crédits du ministère.

Afin de solder le volet financier du partenariat entre le PNRC et la TDV dans le cadre du projet LIFE MC-SALT, nous vous proposons une convention de partenariat avec la TDV qui nous engage à verser les sommes dues au titre des crédits attribués par le ministère de l'écologie soit un montant de 22 532.74 €, sachant que l'ensemble des activités ont bien été réalisées par la TDV dans les formes et délais voulus.

Pour rappel, nous avons perçu le solde de la subvention du ministère de l'écologie en date du 29 mars 2019 mais le PNRC n'a pu verser ce solde faute d'un cadre contractuel approprié.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le président à signer la convention de partenariat avec la Tour du Valat pour le versement du solde du projet LIFE+ MC-Salt.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,


Mas du Pont de Rousty
18200 ARLES
Tel. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07
Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 22

Intégration de nouveaux produits et modification de prix à la boutique du Domaine de la Palissade



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
- Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nemb
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
- Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
- Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
- Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
- Henault Isabelle
- De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 22

Intégration de nouveaux produits et modification de prix à la boutique du Domaine de la Palissade



La boutique du domaine de la Palissade propose aux visiteurs des ouvrages en lien avec le site naturel, la faune et la flore de Camargue. Afin de répondre à sa mission d'information, le domaine de la Palissade actualise la liste de ses ouvrages en fonction des parutions ou des attentes formulées par les visiteurs.

Aujourd'hui, La Palissade souhaite enrichir sa boutique en intégrant cinq nouveaux produits.

Il est proposé d'intégrer les nouveaux articles ci-dessous dans la régie de recette :

Fournisseur	Libellé	Prix de vente (TTC)	Prix d'achat	Quantité commandée	Codification
Caroline Moureau Lait de Jument de Camargue	Savon 100g	4,50 €	2,60 €	75	BBTR-CAR-CA1-12
Vincent Recordier « Regard de Vincent »	Lot carte postale A5 + l'enveloppe	2,50 €	0,25 €	100	BBCR-REG-RE1-8
	Magnet	5,00 €	2,00 €	40	BBCR-REG-RE1-9
Christophe Maïllis « Cam'art'gue »	Stylo bois flotté	7,00 €	4,00 €	5	BBDV-CHR2-CH1-12
	Mobile « libellule » bois flotté	10,00 €	6,00 €	5	BBDV-CHR2-CH1-13

Cette année, la troisième édition de l'ouvrage de Cyril Girard « Guide illustré des oiseaux de Camargue » est agrémentée de nouvelles pages, de nouveaux dessins, et de nouvelles espèces ; Il ne présente aujourd'hui pas moins de 164 espèces d'oiseaux de la Camargue et des étangs Méditerranéens.

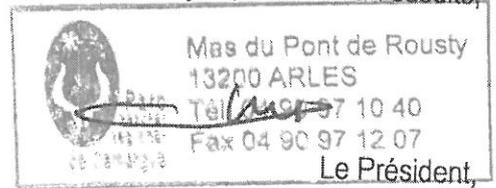
Il est proposé d'ajuster le prix de l'article explicité ci-dessus dans la régie de recette :

Fournisseur	Libellé	Ancien prix de vente (TTC)	Nouveau prix de vente (TTC)	Codification
Edition Mediterraneus (Cyril Girard)	Guide illustré des oiseaux de Camargue (français)	9,40 €	11,90 €	BBDV-CYR1-CY-8



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée adopte l'intégration de nouveaux produits et l'augmentation de tarif à la régie de recette du domaine de la Palissade.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 23

Modification du plan de financement de la gestion des espaces naturels pour l'exercice 2020



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
- Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerie-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nemb
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
- Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
- Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
- Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
- Henault Isabelle
- De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 23

Modification du plan de financement de la gestion des espaces naturels pour l'exercice 2020



► Pour mémoire

Nous avons délibéré le 3/12/2019 l'affectation des fonds nécessaires à la gestion des espaces naturels confiés au Parc naturel de Camargue (délibération n°5 du 3/12/2019) pour un montant de 1 115 010 €.

La Région, le Département et le Conservatoire du Littoral, réuni en Comité Départemental le 16 décembre 2019, ont augmenté leurs participations au titre de la convention tripartite.

Suite à la demande de la région, il est nécessaire de modifier le plan de financement au niveau des recettes afin d'intégrer cette augmentation comme indiqué ci-dessous :

- + 1 000 € au titre de la convention tripartite
- - 1 000 € d'autofinancement PNRC

► Financement pour l'exercice 2020

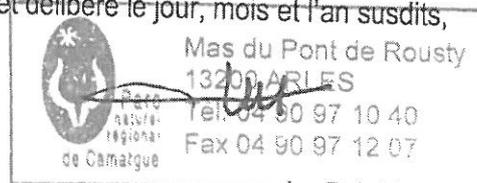
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Personnel affecté à la gestion des sites	574 382 €	Convention tripartite (Conseil départemental + Région)	155 000 €
		Dotations affectées à la gestion des terrains par la Ville d'Arles	96 524 €
		Dotations affectées à la gestion des terrains par le Conseil départemental	286 567 €
		Recettes conventions agricoles	66 409 €
		Recettes sites	20 000 €
Frais de fonctionnement : Achat petit équipement	154 160 €	Recherche mécénat	33 000 €
		Autofinancement PNRC	29 431 €
		Agence de l'eau (75 % adjoint chef de pôle + 245 jours de mission « zones humides »)	41 611 €
Total fonctionnement structurel	728 542 €		728 542 €



Accueil du public : Communication, signalétique sentier, panneau d'entrée, table de pique-nique...	19 856 €	Conservatoire du Littoral Mécénat Autofinancement PNRC recettes sites	10 856 € 6 000 € 3 000 €
Bélugue : Réfection piste Réhabilitation de la bergerie	10 000 € 195 612 €	Conservatoire du Littoral Convention L322,10 - Fonds Contrat de ruralité (FSIL)	10 000 € 33 116 € 162 496 €
Palissade : Aménagement d'un espace muséographie	51 000 €	Conservatoire du Littoral Conseil départemental Recettes sites, autofinancement	21 000 € 25 000 € 5 000 €
Travaux : Nettoyage des points noirs paysagers (ouvrages hydrauliques vétustes notamment)	20 000 €	Conservatoire du Littoral Autofinancement, recettes sites	10 000 € 10 000 €
Plan de gestion embouchure	90 000 €	Conservatoire du Littoral Agence de l'eau Contrat de delta 80 % AERMC	90 000 €
TOTAL GÉNÉRAL DES DEPENSES	1 115 010 €	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	1 115 010 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise la modification, telle qu'exposée ci-dessus, du plan de financement initialement validé par la délibération n°5 du 3/12/2019 relative aux fonds nécessaires à la gestion des espaces naturels pour l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 23

Modification du plan de financement de la gestion des espaces naturels pour l'exercice 2020



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
- Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerie-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nemb
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
- Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
- Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
- Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
- Henault Isabelle
- De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 23

Modification du plan de financement de la gestion des espaces naturels pour l'exercice 2020



► Pour mémoire

Nous avons délibéré le 3/12/2019 l'affectation des fonds nécessaires à la gestion des espaces naturels confiés au Parc naturel de Camargue (délibération n°5 du 3/12/2019) pour un montant de 1 115 010 €.

La Région, le Département et le Conservatoire du Littoral, réuni en Comité Départemental le 16 décembre 2019, ont augmenté leurs participations au titre de la convention tripartite.

Suite à la demande de la région, il est nécessaire de modifier le plan de financement au niveau des recettes afin d'intégrer cette augmentation comme indiqué ci-dessous :

- + 1 000 € au titre de la convention tripartite
- - 1 000 € d'autofinancement PNRC

► Financement pour l'exercice 2020

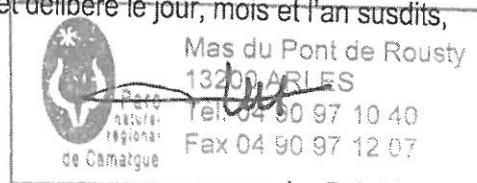
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Personnel affecté à la gestion des sites	574 382 €	Convention tripartite (Conseil départemental + Région)	155 000 €
		Dotations affectées à la gestion des terrains par la Ville d'Arles	96 524 €
		Dotations affectées à la gestion des terrains par le Conseil départemental	286 567 €
		Recettes conventions agricoles	66 409 €
		Recettes sites	20 000 €
Frais de fonctionnement : Achat petit équipement	154 160 €	Recherche mécénat	33 000 €
		Autofinancement PNRC	29 431 €
		Agence de l'eau (75 % adjoint chef de pôle + 245 jours de mission « zones humides »)	41 611 €
Total fonctionnement structurel	728 542 €		728 542 €



Accueil du public : Communication, signalétique sentier, panneau d'entrée, table de pique-nique...	19 856 €	Conservatoire du Littoral Mécénat Autofinancement PNRC recettes sites	10 856 € 6 000 € 3 000 €
Bélugue : Réfection piste Réhabilitation de la bergerie	10 000 € 195 612 €	Conservatoire du Littoral Convention L322,10 - Fonds Contrat de ruralité (FSIL)	10 000 € 33 116 € 162 496 €
Palissade : Aménagement d'un espace muséographie	51 000 €	Conservatoire du Littoral Conseil départemental Recettes sites, autofinancement	21 000 € 25 000 € 5 000 €
Travaux : Nettoyage des points noirs paysagers (ouvrages hydrauliques vétustes notamment)	20 000 €	Conservatoire du Littoral Autofinancement, recettes sites	10 000 € 10 000 €
Plan de gestion embouchure	90 000 €	Conservatoire du Littoral Agence de l'eau Contrat de delta 80 % AERMC	90 000 €
TOTAL GÉNÉRAL DES DEPENSES	1 115 010 €	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	1 115 010 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise la modification, telle qu'exposée ci-dessus, du plan de financement initialement validé par la délibération n°5 du 3/12/2019 relative aux fonds nécessaires à la gestion des espaces naturels pour l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 24

Mission de gestion des espaces naturels pour l'exercice 2021



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerier-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
- Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerier-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembj
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
- Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
- Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
- Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
- Henault Isabelle
- De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 24

Mission de gestion des espaces naturels pour l'exercice 2021



► Historique et grands objectifs de gestion

Depuis 1977, le Conservatoire du Littoral s'est porté acquéreur de territoires et notamment celui du Domaine de la Palissade, le premier par ordre chronologique, puis plus récemment de ceux du groupe SALINS entre 2008 et 2012. D'autres sites ont fait l'objet d'acquisition par le Conservatoire du Littoral sur la commune des Saintes Maries de la Mer.

Le Conservatoire du Littoral a confié au Parc en gestion directe ou en cogestion plusieurs des sites acquis qui peuvent être classés en trois grands groupes :

- **les « sites des embouchures »** comprenant le site de la Palissade et une partie du DPM le bordant le grand Rhône (900 ha), rive droite du fleuve, gérés en direct par le Parc : et un ensemble de Theys (Roustan, Mazet, Levant pour 371ha) situés rive gauche. Pour ces derniers, la gestion est assurée conjointement avec la commune de Port Saint Louis du Rhône depuis 2015.

Depuis 2018 se sont rajoutés des sites situés à proximité de l'embouchure du petit Rhône (Brasinvers, Rives du petit Rhône) sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, gérés conjointement avec celle-ci.

- **les sites à vocation agro-pastorale** situés au cœur d'ensembles à dominante agricole. Les domaines situés en périphérie de l'étang du Vaccarès (Mas Neuf pour 220 ha, Rousty pour 207 ha, Ste Cecile pour 16ha) sont gérés en direct par le Parc.

D'autres sites disposés en bordure de l'ensemble des marais des Saintes (Maguelone pour 150h et TAXil pour 160ha) sont co-gérés avec la commune.

- **les sites de l'unité « littorale »** comprenant le site des Etangs et Marais des Salins de Camargue acquis au groupe SALINS entre 2008 et 2012 pour une superficie totale de 6500ha. La gestion de ce très grand ensemble est assurée par trois gestionnaires : le Parc comme coordonnateur, avec la Tour du Valat et la Société Nationale de Protection de la Nature.

Les grandes orientations de gestion poursuivies sur ces différents sites s'attachent à :

- rechercher un fonctionnement hydraulique plus naturel tout en tenant compte des usages présents,
- participer à la reconstitution des écosystèmes deltaïques et littoraux caractéristiques des milieux méditerranéens et des fronts de mer sableux (dunes grises, steppe salée, pelouses),
- maintenir voire augmenter la capacité d'accueil de l'avifaune et des espèces inféodées aux milieux naturels du delta
- proposer la mise en œuvre d'une gestion adaptative à l'élévation du niveau de la mer, et au changement climatique pour les sites de l'unité littorale
- prendre en compte l'intégration des problématiques économiques locales, en veillant à offrir des possibilités de découverte et de diversification économique douces et respectueuses des objectifs du Conservatoire et des autres partenaires,
- développer, par la recherche scientifique, la valorisation et la reconnaissance du fonctionnement et de l'évolution du système deltaïque,
- développer l'accueil du public et l'éducation à l'environnement et au territoire, dans le respect de l'équilibre écologique des sites,
- rendre compatibles les usages avec la préservation des habitats et de la biodiversité.

► Orientation

L'année 2015 a vu la mise en place de la gestion mutualisée des espaces naturels gérés par le Parc naturel régional de Camargue.

Ainsi, le redéploiement des ressources et des équipes se veut effectif sur l'intégralité des espaces. Pour autant, les objectifs de gestion restent particuliers aux spécificités de chaque site qui présente des besoins et des suivis individualisés prenant en compte les dynamiques locales.

Dans le contexte budgétaire actuel, le budget prévisionnel 2021 s'établit en minimisant les dépenses mais aussi dans la recherche de recettes supplémentaires (mécénats, dons, conventions...) pour les nouveaux projets.

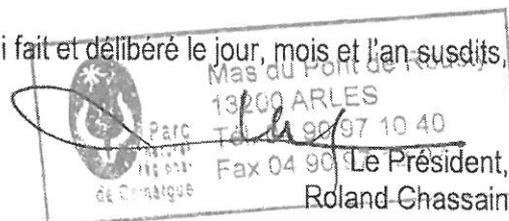
► Financement en fonctionnement pour l'exercice 2021

Dépenses		Recettes	
Personnel affecté à la gestion des sites	574 382 €	Convention tripartite (négociation Conseil départemental + Région)	155 000 €
		Dotations affectées à la gestion des terrains par la Ville d'Arles	96 524 €
		Dotations affectées à la gestion des terrains par le Conseil départemental	286 567 €
		Recettes conventions agricoles	66 409 €
		Recettes sites	20 000 €
Frais de fonctionnement : Achat petit équipement	154 160 €	Recherche mécénat	33 000 €
		Autofinancement PNR	29 431 €
Total fonctionnement structurel	728 542 €	Agence de l'eau (75 % adjoint chef de pôle + 245 jours de mission « zones humides »)	41 611 €
			728 542 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- approuve l'affectation des fonds nécessaires à la gestion des espaces naturels gérés par le Parc naturel régional de Camargue,
- autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation du financement des espaces naturels pour l'exercice 2021, étant entendu que l'approbation effective de l'Assemblée interviendra lors du vote du budget général du Parc pour l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 25

Adhésion à divers réseaux culturels, touristiques et institutionnels



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerie-Raulet

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
Henault Isabelle
De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 25

Adhésion à divers réseaux culturels, touristiques et institutionnels



1. ADHESION À L'ASSOCIATION DES RÉSERVES DE BIOSPHERE DE FRANCE

Le MAB France est une association loi 1901. Elle a vocation à regrouper le réseau français des Réserves de biosphère et ses parties prenantes, institutions scientifiques, chercheurs, personnalités et autres partenaires pour promouvoir le Programme scientifique MAB de l'UNESCO et le réseau mondial des Réserves de biosphère en France. Créée le 10 juillet 2015, elle a pris la suite de la Commission française pour l'UNESCO qui assurait la gestion du comité français du MAB depuis 1971.

Le MAB France travaille avec l'appui de la Représentation permanente de la France auprès de l'UNESCO, qui assure le lien avec le Secrétariat du MAB à l'UNESCO.

Le montant de la cotisation annuelle de la Réserve de Biosphère de Camargue à l'association est partagé à part égale entre les deux co-gestionnaires de la RB (Parc naturel régional de Camargue et Syndicat mixte de la Camargue gardoise).

A ce titre, il est proposé de confirmer ce partenariat engagé depuis plusieurs années en permettant l'adhésion du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- valide l'adhésion à la réserve de biosphère de France
- autorise le Président à inscrire chaque année au budget primitif la somme de 1 000 euros au titre de la cotisation annuelle de participation aux activités de l'Association.

2. ADHESION A LA FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX

La Fédération nationale des parcs naturels régionaux regroupe les 54 PNR. Créée en 1971, elle a pour objectifs généraux :

- D'être un acteur de référence dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de développement des territoires ruraux, de développement durable et de préservation des espaces naturels ;
- D'accompagner les Parcs naturels régionaux vers une plus forte prise en compte des dimensions sociales et sociétales et une plus importante participation des habitants ;
- D'aider les Parcs au plan local à assurer leur rôle d'ensemblier des territoires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- valide l'adhésion à la fédération des parcs naturels régionaux
- autorise le Président à inscrire chaque année au budget primitif la somme de 18 137 euros au titre de la cotisation annuelle

3. COTISATION À L'ASSOCIATION « RAMSAR France »

Le 29 septembre 2011 est née l'association "Ramsar France". Elle est le fruit des réflexions et des conclusions des deux premiers séminaires entre les sites Ramsar français organisés par la LPO à Évian et à Sainte-Marie-de-Ré. Ses promoteurs (LPO, Tour du Valat et Parc naturel régional de Camargue) et les membres du comité de pilotage du séminaire Ramsar avaient pour la plupart participé à la Conférence mondiale de Shangwon (Corée du Sud), en 2008, et avaient souhaité créer un lien entre les réflexions et résolutions Ramsar élaborées au niveau international et les sites désignés. L'objet de l'association est de faire connaître et promouvoir le label Ramsar en France, d'améliorer la gestion des sites Ramsar inscrits et d'encourager la création de nouveaux sites.

Son ambition est double :

- créer un lien entre sites Ramsar français, le ministère de l'Écologie et le secrétariat de la Convention de Ramsar,
- jouer la complémentarité et la solidarité entre les zones humides françaises

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- Valide l'adhésion à Ramsar-France
- autorise le Président à inscrire au budget primitif la somme de 100 € au titre de la cotisation annuelle de participation aux activités de l'Association.

4. COTISATION À L'ASSOCIATION « MedPAN »

L'association MedPAN a pour objet de promouvoir la création, la pérennisation et le fonctionnement d'un réseau méditerranéen d'aires marines protégées. Elle a été créée à la demande de certains gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée en 2008, avec pour mission d'animer le réseau MedPAN, réseau des gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée qui existe depuis les années 1990.

En 2017, le parc naturel régional de Camargue participe au réseau MedPAN à travers :

- Sa candidature retenue au projet Intereg Destimed sur l'écotourisme côtier
- Sa participation aux ateliers d'échanges sur les « AMP face aux pollutions »

Afin que le Parc reste membre actif du réseau MedPAN, il est nécessaire de s'acquitter de la cotisation annuelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- valide l'adhésion à l'association MedPAN
- autorise le Président à inscrire chaque année au budget primitif la somme de 50 € au titre de la cotisation annuelle

5. COTISATION AU CNAS

En 2016, le syndicat mixte de gestion du Parc naturel de Camargue a mis en place une action sociale en faveur du personnel.

Il est nécessaire à ce jour suite à l'actualisation de notre adhésion au Comité National d'Action Sociale de délibérer sur le montant de la cotisation 2020 soit 9 752.00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à inscrire au budget primitif la somme de 9 752 euros au titre de la cotisation 2020

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 26

Modification et nouveaux tarifs à inscrire à la régie du Musée de la Camargue



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerier-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinafarani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerier-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
Henault Isabelle
De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 26

Modification et nouveaux tarifs à inscrire à la régie du Musée de la Camargue



► La librairie-boutique

Dans sa nouvelle extension, « La librairie boutique du Musée » propose aux visiteurs de valoriser le travail des artisans locaux en proposant une sélection d'articles créés et fabriqués en Camargue à la marque du musée et du Parc ainsi qu'un catalogue d'ouvrages de référence en lien avec le territoire, son histoire, sa nature, les activités humaines qui y sont pratiquées ou son actualité. Afin de répondre à sa mission d'information, la librairie du musée actualise son catalogue en fonction des parutions ou des attentes formulées par les visiteurs. Les producteurs du territoire entrent dans la boutique afin de proposer une gamme d'épicerie fine locale.

Le détail des produits concernés figure ci-après :

NOUVEAUX ARTICLES LIBRAIRIE

code article	Libellé	Fournisseur	Prix de vente proposé (TTC)	prix d'achat ou pourcentage de remise	Quantité commandé pour la 1ere commande
4LIALIV553	Sur le Rhône. Navigations buissonnières et autres explorations sensibles. Jean-Louis Michelot	Edition Rouergue	22€	30%	2
4LIALIV554	Une Femme culte, enquête sur l'histoire et les légendes de Marie Madeleine. Herbaux Francois	Éditions Gausсен	17€	30%	3
4LIALIV555	Bio Gisserot. Valérie Gosselin	Editions Gisserot	4.50€	30%	5
4lialiv556	L'esprit du sel. Jean Emmanuel Roché	Edition Mediterraneus	25€	20%	10
4LIALIV557	Camargue blanche et série noire. Jacques Lavergne	Edition Cairn	10.50€	7.35€	3

NOUVEAUX ARTICLES DE L'ARTISANAT LOCAL

4ALCOB32 0	Bijou baroque ;Bouche d'oreille petit format	Le jour se lève. Artisan de Beaucaire	14€	20%	2
4ALCOB32 1	Bijou baroque, boucle d'oreille grand format	Le jour se lève. Artisan de Beaucaire	30€	20%	2
4ALCOB32 2	Bijou baroque, pendentif ovale	Le jour se lève. Artisan de Beaucaire	20€	20%	2
4ALCOB32 3	Bijou baroque, boucle d'oreille moyen	Le jour se lève. Artisan de Beaucaire	25€	20%	2
4ALCOB32 4	Dessin de flamant rose à l'aquarelle	Le jour se lève. Artisan de Beaucaire	35€	20%	2
4ALCOB32 5	Poterie plat ; grande assiette	La poterie camarguaise. Salin de Giraud	30€	20%	2
4ALCOB32 6	Poterie : camelle de sel	La poterie camarguaise. Salin de Giraud	12€	20%	3



4ALCOB32 7	Poterie, plat à tarte moyen	La poterie camarguaise. Salin de Giraud	18€	20%	2
4ALCOB22 8	Tissu, porte-monnaie triangle, flamant	Carole Badès, Salin de Giraud	6€	20%	5
4ALCOB33 0	Masque en tissu, lavable	Carole Badès- Salin de Giraud	7€	5€	10
4alcob331	Lingette écologique	Carole Badès- Salin de Giraud	13€	10€	5
4PAMOB50	Magnet photo	Le regard de Vincent	5€	30%	50
4PAPOB02	Stylo en bois flotté	Cam'Art'gue. MAILLIS ; Salin de Giraud	6€	20%	5
4ALCOB32 9	Mobile libellule bois flotté	Cam'Art'gue. MAILLIS ; Salin de Giraud	10€	20%	5
4ALCOB23 2A	Photo individuelle carte postale	Stud'Yo Vicente d'Arles	3.50€	20%	10
4ALCOB23 2B	Photo carte postale LOT DE 3	Stud'Yo Vicente d'Arles	7€	20%	5
4ALCOB33 2	Gourde (sans BPA) 0.5L. Fabrication française	QWETCH	24€	20€	20
4ALSOB182	Savon noir de Marseille - 5L	Marius Fabre	40€	27.30€	5
4ALCOB33 3	Bracelet en matière végétale de Camargue	Artisan Rameaux des sentiers	12€	10€	3
4ALCOB33 4	Chapeau de Camargue en matière végétale	Artisan Rameaux des sentiers	55€	50€	3
4ALCOB33 5	Décoration mural en matière végétale	Artisan Rameaux des sentiers	35€	30€	2
4ALCOB33 6	Photophore végétal	Artisan Rameaux des sentiers	13€	10€	2
4ALCOB33 7	Croix de Camargue en osier	Artisan Rameaux des sentiers	55€	50€	2
4EXPO01	Vase en céramique, en lien avec l'exposition « Aux Origines »	Artiste DELTA IDC&Mgd	120€	90€	6
4EXPO02	Ramequin, en lien avec l'exposition « Aux Origines »	Artiste DELTA IDC&Mgd	21€	18€	15
4EXPO03	Porte clé - Assemblage de 3 plaques émaillées des émaux de recherche, avec cordon en fibre naturel et anneau métallique, en lien avec l'exposition « Aux Origines »	Artiste DELTA IDC&Mgd	9€	7€	20
4EXPO04	Carte postale - de détail du triptyque, en lien avec l'exposition « Aux Origines »	Artiste DELTA IDC&Mgd	1.50€	1€	100
4ALCOB33 8	Porte clé flamant en tissu – grand format	Idée du Jour, Arles	9€	7€	10
4ALCOB33 9	Céramique – gratte ail	Poterie camarguaise	6.50€	5€	3
4ALCOB34 0	Céramique – coquetier	Poterie camarguaise	5.50€	4€	3
4ALCOB34 1	Céramique – petit plat carré	Poterie camarguaise	12€	10€	2
4AF020	Affiche illustrée Camargue petit modèle	Léa Dub Illustration Illustratrice graphiste	20€	12€	3
4AF021	Affiche illustrée dessin rigolo Camargue grand modèle	Léa Dub Illustration Illustratrice graphiste Arles	35€	22€	2

NOUVEAUX ARTICLES DE PRODUCTEURS LOCAUX – EPICERIE FINE

En l'absence de foodtruck sur place, la boutique du musée propose une nouvelle gamme aux visiteurs qui souhaitent rester sur le site (musée + sentier) à déguster sur le pouce ou à emporter afin de valoriser les produits du territoire du Parc. Pour soutenir les producteurs locaux affectés par la crise sanitaire, le musée du Parc met en place une épicerie fine dans sa boutique qui est très demandé.



4ALPR005	Terrine de taureau nature, 170g	Manade Blanc, Marqué VP	7€	5.20€	12
4 ALPR006	Gardianne de taureau, 400g	Manade Blanc, Marqué VP	12€	10€	12
4ALEOB152	Petit pot de fleur de sel	Salin du Midi	2€	1.40€	20
4ALEOB152	Fleur de sel , pot en verre	Salin du Midi	6.50€	4.5	25
A					
4PN01	Le panier pique-nique du musée	Sélection de produits du territoire du Parc	18€	15.1€	24
4ALPR007	Dessert de fruit Bio / purée 220g	Mas Daussan	3€	1.54€	12
4ALPR008	Confiture de pays/gelée, Bio	Mas Daussan	8.50€	5.22€	12
4B010	Jus Pétillant pomme	Mas Daussan	4.50€	3.5€	18
4B011	Jus Pétillant pomme/framboise	Mas Daussan	6€	5.5€	18
4ALPR009	Tapenade	SA FERRIGNO PSTLouis	2.80€	1.64€	18
4ALPR010	Daube de thon	SA FERRIGNO PSTLouis	8.70€	5.10€	12
4ALPR011	Soupe de favouille	SA FERRIGNO PSTLouis	7.80€	4.59€	12
4ALPR012	Sardine de Camargue / mousse	SA FERRIGNO PSTLouis	2.80€	1.79€	24
4ALPR013	Croustillou, biscuits aux graines	Respects des saveurs	2.70€	2€	24

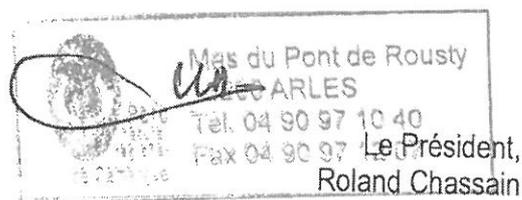
Prix modifié :

4ALEOB125 Vin de Camargue – BIO – rouge Domaine de Beaujeu – Nouveau prix 9€ -Ancien Prix 12€
4ALEOB126 Vin de Camargue – BIO – Blanc Domaine de Valériole - Nouveau prix 8€ Ancien Prix 12€
4lialiv62 L'espace et le temps. Bernard Picon 22€ ancien prix 20.10€
4lialiv552 Paradisiaque ! Le delta du Rhône entre rêves et béton, édition PNRC, Nouveau prix 29€, ancien prix 32€
Guide illustré des oiseaux de Camargue (français ou anglais) Nouveau prix 11,90€ Ancien Prix 9.40€
4ALEOB123 Miel de Camargue 500g Nouveau prix 9€, Ancien Prix 11€
4ALEOB124 Miel de Camargue 250g Nouveau prix 5.5€, Ancien Prix 8€
4ALEOB127 Chips de riz de Camargue Nouveau Prix, 2€, Ancien prix 1.90€
4ALSOB181 Savon liquide de Marseille 1L Nouveau Prix, 12.50€, Ancien prix 10.50€
4 riz noir bio Nouveau Prix 5.5€ ancien prix 5€
4 riz rouge bio Nouveau Prix 4.5€ ancien prix 4€
4ALCOB230A Lingettes écologiques, Nouveau Prix 13€ ancien prix 12€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- accepte les nouveaux articles en vente à la librairie boutique du musée ;
- accepte les modifications et mises à jour de prix des articles en vente au musée ;
- accepte le classement des ouvrages en hommage

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**



Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 27

Dispositions financières relatives à la régie du Musée de la Camargue



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 22 octobre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :**
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Emmanuel Lescot
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Joan Bergeneau, Aline Cinarfani
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teissere
Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie-Raulet

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Didier Reault, Patricia Saez
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon
Sous-Préfecture d'Arles : Fabienne Ellul
Trésorerie de Saint-Rémy de Provence : Magali Touverey

► **Le Conseil de Parc était représenté par 7 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Mathieu Vaché, Collaborateur, commune des Saintes Maries de la Mer
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Magalie Blanc, Muriel Cervilla, Sophie Charitos
Henault Isabelle
De Murcia Roger

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
69	41

Date de convocation 09/10/2020 RC-2020/270
--

Comité syndical du 22 octobre 2020 – Délibération n° 27

Dispositions financières relatives à la régie du Musée de la Camargue



► La régie du musée

a. Post COVID

L'Arrêté préfectoral du 18 mai 2020 a autorisé la réouverture du Musée de la Camargue selon le protocole établi pour répondre aux directives gouvernementales relatives à l'épidémie de COVID par des mesures barrières. Le Président du Parc, Roland Chassain et le Maire d'Arles, ont au préalable validé ce protocole. Le musée a donc ouvert ses portes le jeudi 21 mai, en contre-partie d'une réduction de ses outils interactifs qui sont condamnés (écouteurs, écrans tactiles, lunettes 3 D). En compensation des contraintes de visite dues à cette situation exceptionnelle, sur décision du Président Roland Chassain, le tarif réduit de 4 € a été appliqué à tous les visiteurs depuis la date du 21 mai et jusqu'au 30 juin.

Pass Séjour de Provence Tourisme

L'agence de développement touristique du Département, met en œuvre un plan de relance dont un « Pass Séjour » se présentant sous la forme d'un chéquier d'une valeur de 50€ diffusé par les points de vente conventionnés avec Provence tourisme. Le Musée de la Camargue est partenaire du Pass Séjour et signataire de la convention qui prévoit un paiement mensuel par Provence tourisme selon le nombre d'entrées de visiteurs munis du Pass facturés par la régie du musée. Un code spécifique est créé pour comptabiliser ces entrées :

> tarif plein 7 € 4EITPA > tarif réduit 4€ 4EITRA

b. Hommage

Dans le cadre des 50 ans du Parc, les manifestations organisées permettront d'offrir en hommage quelques publications du Parc. De ce fait, ces ouvrages seront sortis du stock :

- > Western camarguais : 200 exemplaires
- > Stèle de Camargue : 100 exemplaires
- > Les gardians de Camargue : 50 exemplaires
- > Géant de Camargue, la viticulture : 100 exemplaires
- > Richesses et secrets de l'architecture : 50 exemplaires
- > Cahier technique n°6 Pour une gestion durable en telline : 50 exemplaires
- > Cahier technique n°7 Passer votre maison au vert : 50 exemplaires
- > Cahier technique n°9 Arts de bâtir traditionnels en Camargue : 50 exemplaires
- > A la découverte des insectes en Camargue, 50 exemplaires
- > Les orchidées en Camargue : 50 exemplaires
- > CP L'autre bout de la Camargue Patrick Box : 100 exemplaires
- > En Camargue, au fil du sentier. Jean René Laval / PNR : 50 exemplaires

c. Les Journées du Patrimoine

Les Journées Européennes du Patrimoine, prévues les 19 et 20 septembre 2020, ont été annulées dans les Bouches du Rhône, par arrêté préfectoral, en raison de la crise sanitaire. La programmation prévue a été annulée, comme les visites guidées ou le concert. Cependant, le musée a maintenu la gratuité sur les deux journées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- accepte les dispositions financières relatives à la régie du Musée de la Camargue
- autorise le Président à signer la convention avec Provence tourisme
- accepte le classement des ouvrages en hommage

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **06 NOV. 2020**
Et de l'affichage le **06 NOV. 2020**